



Assemblée générale

Distr. générale
18 février 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 108, 120 et 123 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Administration de la justice au Secrétariat

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les incidences financières des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans le document A/59/408 à l'issue de son étude de gestion de la procédure de recours.



1. Le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat (A/59/449) porte, entre autres choses, sur les recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans le document A/59/408 à l'issue de son étude de gestion de la procédure de recours, qui avait été entreprise pour donner suite à la résolution 57/307 de l'Assemblée générale. Prenant note des recommandations du Bureau concernant l'allocation de ressources supplémentaires aux unités administratives qui interviennent dans la procédure de recours, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a souhaité que l'Assemblée générale ait connaissance des incidences financières des recommandations.

2. On trouvera en annexe le détail des estimations de dépenses pour l'exercice 2004-2005 liées aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne. Dans leurs grandes lignes, ces estimations sont les suivantes :

a) Bureau de la gestion des ressources humaines : 177 800 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), l'objectif étant de rattraper le retard accumulé en ce qui concerne la révision des décisions administratives et l'établissement des réponses du défendeur à la Commission paritaire de recours;

b) Commissions paritaires de recours de Genève et Nairobi : 133 900 dollars et 106 900 dollars, respectivement, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), l'objectif étant de rattraper le retard accumulé en ce qui concerne l'examen des recours;

c) Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion : 13 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), l'objectif étant de rattraper le retard accumulé par le Bureau du Secrétaire général adjoint et de mettre à jour les pages Web consacrées à la sélection des affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies, avec la jurisprudence correspondante;

d) Formation : 30 000 dollars afin de commencer à former les membres des commissions paritaires de recours à New York, Genève, Vienne et Nairobi.

3. Le montant total demandé pour rattraper le retard accumulé, soit 462 100 dollars, sera prélevé sur les ressources disponibles pour l'exercice 2004-2005 et n'entraînera donc pas l'ouverture de crédits supplémentaires.

4. Les ressources supplémentaires demandées pour l'exercice biennal 2006-2007 atteignent 1 021 600 dollars. Elles sont présentées en annexe et se décomposent comme suit : 1 poste P-5 et 1 poste P-3 pour la Commission paritaire de recours de New York, 1 poste P-4 pour un juriste chargé d'appuyer les conseils inscrits sur la liste, 1 poste P-3 pour le Groupe du droit administratif au Bureau de la gestion des ressources humaines, reclassement d'un poste P-2 à P-3 (secrétaire adjoint) pour la Commission paritaire de recours de Genève, 1 poste P-3 pour la Commission paritaire de recours de Vienne, recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une durée de 12 mois pour la Commission paritaire de recours de Nairobi. Il est proposé de prélever les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) affecté au Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion (27 000 dollars) et aux activités de formation (30 000 dollars) sur les ressources existantes, en particulier les ressources réservées à la formation.

5. Le montant total des ressources demandées au titre de l'exercice biennal 2006-2007, soit 964 600 dollars (1 021 600 dollars moins 57 000 dollars), vise à financer

les dépenses renouvelables liées à l'actualisation constante des dossiers compte tenu des délais existants et des nouveaux délais recommandés par le Bureau des services de contrôle interne dans son étude de gestion. Le fait pour l'Organisation de mieux respecter les délais permettra à celle-ci de répondre à une plainte commune des appelants concernant les retards chroniques du système de recours et la critique formulée par le Tribunal à son égard au sujet de ces retards, lesquels incitent le Tribunal à octroyer des dommages et intérêts. Les estimations de dépenses seront présentées à l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2005-2006. Tout sera fait afin de réaliser des économies ailleurs dans l'Organisation afin que ces propositions n'entraînent pas un surcroît de dépenses.

**Incidences financières des recommandations formulées
par le Bureau des services de contrôle interne
à l'issue de l'étude de gestion consacrée à la procédure de recours (A/59/408)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Recommandation du Bureau des services de contrôle interne (A/59/408)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>	<i>Dépenses prévues au titre des postes</i>
Groupe du droit administratif (Bureau de la gestion des ressources humaines)	P-3 (juriste)	Régularisation des arrangements temporaires existants afin de tenir les délais fixés et d'éviter que les retards ne continuent de s'accumuler (par. 32 et recommandation 8)	Tous les dossiers sont à jour compte tenu des délais prescrits (une fois rattrapé le retard accumulé, grâce au recrutement de personnel temporaire). Le Tribunal n'a aucune raison d'imposer le versement de dommages et intérêts pour cause de retard intervenu dans la présentation de la réponse du défendeur à la Commission paritaire de recours	–	131 100
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté à la classe P-3 pour une durée de 16 mois	Élimination des arriérés en ce qui concerne les réponses apportées aux demandes de recours et l'établissement des réponses du défendeur (par. 32 et recommandation 8)	Tous les dossiers sont à jour compte tenu des délais prescrits. Le Tribunal administratif des Nations Unies n'a plus à imposer le versement de dommages et intérêts pour cause de retard	177 800	–
Commission paritaire de recours (New York)	P-5 (Président)	Régularisation de l'arrangement temporaire afin de doter la Commission paritaire de recours d'un Président à temps plein en vue de continuer à rationaliser et à accélérer les travaux de la Commission (par. 35 et recommandation 9)	Prise de décisions concernant les procédures dans les délais, examen rationnel et ordonné d'un nombre d'affaires plus important à New York et présidence des réunions de la Commission	–	185 800

<i>Unité administrative</i>	<i>Recommandation du Bureau des services de contrôle interne (A/59/408)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>	<i>Dépenses prévues au titre des postes</i>
	P-3 (juriste)	Renforcement des capacités pour permettre à la Commission d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés (par. 34 et recommandation 9)	Tous les dossiers sont à jour compte tenu des délais prescrits. Le Tribunal administratif des Nations Unies n'a plus à imposer le versement de dommages et intérêts pour cause de retard	–	131 100
Commission paritaire de recours (Genève)	P-3 (Secrétaire adjoint)	Reclassement d'un poste P-2 à P-3 dont le titulaire secondera le Secrétaire de la Commission (par. 37 et 38 et recommandation 10)	Amélioration de la productivité, examen rationnel et ordonné des affaires dont la Commission paritaire de recours de Genève est saisie et protection de la mémoire institutionnelle	–	57 800
	Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté à la classe P-3 pour une durée de 12 mois	Élimination des arriérés (par. 37 et 38 et recommandation 10)	Tous les dossiers sont à jour compte tenu des délais prescrits	133 900	–
Commission paritaire de recours (Vienne)	P-3 (Secrétaire)	Création d'un poste à plein temps pour le Secrétaire de la Commission (par. 40 et 41 et recommandation 11)	Amélioration de la productivité, examen rationnel et ordonné des affaires dont la Commission paritaire de recours de Vienne est saisie, mise au point de systèmes de gestion et de suivi des dossiers et appui aux secrétariats des autres commissions paritaires de recours, selon les besoins	–	121 600
	G-5 (temps partiel) (assistant administratif)	Appui administratif au Secrétaire de la Commission (par. 40 et 41 et recommandation 11)	Gestion des dossiers et de la base de données, établissement de la correspondance de routine, programmation des réunions, suivi du respect des délais	–	70 800
Commission paritaire de recours (Nairobi)	Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté à la classe P-2 pour une durée de 24 mois	Élimination des arriérés et mise au point d'un système de gestion et de suivi des dossiers (par. 45 et 46 et recommandation 12)	Tous les dossiers sont à jour compte tenu des délais prescrits. Mise au point d'un système de gestion des dossiers	106 900	106 900

<i>Unité administrative</i>	<i>Recommandation du Bureau des services de contrôle interne (A/59/408)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>	<i>Dépenses prévues au titre des postes</i>
Liste des conseils	P-4 (juriste)	Appui juridique aux conseils inscrits sur les listes à New York et dans les autres villes sièges (par. 48 à 51 et recommandation 13)	Représentation juridique spécialisée offerte au personnel; augmentation du pourcentage de chances d'un règlement rapide. Aide apportée aux conseils inscrits sur les listes dans les autres villes sièges, selon les besoins	–	159 500
Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	Personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté à la classe P-4 pour une durée de un mois chaque année	Élimination des arriérés. Actualisation annuelle et gestion de la sélection des affaires portées devant le Tribunal administratif des Nations Unies et de la jurisprudence correspondante (par. 52)	Tous les dossiers sont à jour compte tenu des délais prescrits. Analyse et saisie des nouveaux arrêts dans la base de données dans les meilleurs délais	13 500	27 000*
Bureau de la gestion des ressources humaines	Formation proposée sur une base annuelle aux membres des commissions paritaires de recours dans les différentes villes sièges	Établissement par les commissions paritaires de recours de rapports qui reposent sur les règles et modalités en vigueur dans l'Organisation afin d'améliorer la transparence et le caractère prévisible des décisions prises dans le cadre de la procédure de recours (par. 58 à 61 et recommandation 15)	Les recommandations formulées à l'unanimité par les commissions paritaires de recours emportent plus souvent l'adhésion du Secrétaire général	30 000	30 000*
Total				462 100* (dépenses non renouvelables)	1 021 600 moins <u>57 000*</u> 964 600 (dépenses renouvelables)

* Ces dépenses seront financées à partir des ressources existantes.